

## 6.7. La protection des données existe... Mythe ou réalité ?

*Nous sommes tous connectés. Beaucoup sont même aujourd'hui hyper connectés. Pour le privé, bien sûr, mais aussi - et de plus en plus peut-être - professionnellement! Vous aurez compris que c'est ce qui nous intéresse particulièrement puisque il y a, en l'espèce, une série de risques liés aux données que nous dévoilons, souvent involontairement d'ailleurs, en nous laissant séduire par les sirènes des nouvelles technologies.*

D'aucuns prétendent que la protection des données est bien réelle, quand d'autres s'amusent de ce qu'ils prennent pour de la crédulité ridicule. Il leur est ainsi difficile d'admettre que l'on puisse ne pas avoir accès à tout ce qui se dit, se fait, se trame et se véhicule via nos tablettes, ordinateurs et autres téléphones quand on connaît l'exceptionnel pouvoir des objets de notre quotidien. Alors, nos données protégées : mythe ou réalité?

### **Nous sommes tous connectés !**

C'est un fait, la vie a changé ces dix, vingt ou trente dernières années. Avec Facebook, linkedin, twitter et google, le secret n'est plus nécessairement un secret. D'autant que des technologies révolutionnaires ont dopé les capacités de nos objets et que des réalités hier impossibles, ou non admises, sont désormais devenues courantes. C'est le cas de la vidéosurveillance qui n'effraie plus personne, même dans nos rues. C'est le cas aussi de la géolocalisation, non seulement possible mais, qui plus est, valorisée comme utile. Il faut dire que le téléphone portable, le pc Banking ou l'email, voire l'e-commerce, sont devenus des classiques. Ajoutons-y le cloud computing, le marketing direct et l'ensemble des autres techniques du moment qui se sont multipliées ces dernières années - et dont l'usage s'est démocratisé - pour mieux saisir ce qu'est la réalité connectique du moment... et ses travers, ou ses dangers.

### **Que peut-on et que ne peut-on pas faire?**

Oui, nous sommes tous, que nous le voulions ou non, quotidiennement confrontés à l'utilisation des nouvelles technologies de l'information et de la communication dans le cadre de nos activités professionnelles. Qui d'entre nous n'échange pas d'emails? Qui ne gère (ou ne génère) pas des informations plus ou moins confidentielles? Qui ne transfère pas, ne stocke pas? Qui ne vend pas? Qui n'achète pas? Sommes-nous toujours dans les clous ou nous mettons-nous parfois hors-la-loi ? Que dit donc la législation belge sur le sujet? Et quels sont au fond les droits et les obligations de chacun dans l'entreprise ? Ben oui, c'est ça aussi la protection des données.

### **Amendes en vue...**

Une protection des données utile, voire indispensable même, considérée comme une contrainte par certains, qui est aussi souvent mal connue, quand elle n'est pas tout simplement négligée. Or pourtant, sachez-le, elle se doit d'être respectée. La Loi Vie Privée prévoit en effet non seulement des amendes financières, mais également des sanctions pénales en cas de négligence ou de non-respect des normes. Le secrétaire d'État à la Protection de la vie privée, Bart Tommelein, présentera d'ailleurs tout bientôt un projet de loi sur le sujet donnant de nouveaux pouvoirs à la fameuse Commission de la protection de la vie privée dont on parle souvent. Pour faire court, nous dirons qu'elle devrait désormais pouvoir infliger elle-même des amendes administratives. Le nouveau règlement européen prévoit, lui, des amendes pouvant carrément aller jusqu'à 2% du chiffre d'affaires annuel. Avouez que voilà, pour les entreprises, de nouvelles obligations et responsabilités en matière de sécurité et de confidentialité des données qui ne sont pas à prendre à la légère. N'est-il pas temps d'y penser en vos murs aussi ? N'est-il pas par exemple important, dès à présent, de consacrer du temps au renforcement de la sécurité juridique des traitements de données de votre entreprise ? Il nous semble que si, pour vos salariés, pour vous en tant que patron, mais aussi pour la pérennité intellectuelle et financière de votre entreprise.

En collaboration avec Yannick Noiret et Odile Pierron

Entreprendre aujourd'hui N° 171 – octobre 2015